



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

4462/84 (Presse 11)

904th meeting of the Council

- Iron and Steel -

Brussels, 26 January 1984

President: Mr Laurent FABIUS,

Minister for Industry
and Research
of the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS
Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Ib STETTER
Minister for Industry

Germany:

Otto Graf LAMBSDORFF
Federal Minister for
Economic Affairs

Greece:

Mr Tassos YANNITSIS
Special Counsellor,
Ministry of Economic Affairs

France:

Mr Laurent FABIUS
Minister for Industry
and Research

Ireland:

Mr John BRUTON
Minister for Industry and Energy

Mr Edward COLLINS
Minister of State,
Department of Industry and Energy

Italy:

Mr Renato ALTISSIMO
Minister for Industry

Mr Clelio DARIDA
Minister for State Holdings

Mr Francesco FORTE
Minister for Co-ordination of
Community Policies

Mr Bruno ORSINI
State Secretary,
Ministry of Industry

Luxembourg:

Mrs Colette FLESCH
Vice-President of the Government,
Minister for Economic Affairs,
Small Firms and Traders

Netherlands:

Mr G. van AARDENNE,
Deputy Prime Minister,
Minister for Economic Affairs

United Kingdom:

Mr Norman TEBBIT
Secretary of State for Trade
and Industry

Mr Norman LAMONT
Minister of State,
Department of Trade and Industry

For the Commission:

Viscount Etienne DAVIGNON, Vice-President
Mr F.J.J.J. ANDRIESEN, Member

PRODUCTION QUOTAS

Pursuant to its conclusions of 25 July 1983, the Council discussed the problems raised by extending the production quota system under Article 58 of the ECSC Treaty beyond 31 January 1984 and in particular the concern expressed by several delegations.

Following this discussion the Council gave its assent to an extension of the production quota system until 31 December 1985 as an accompaniment to the implementation of restructuring in the iron and steel sector as decided by the Commission on 29 June 1983.

STEEL INDUSTRY: SOCIAL ASPECTS

The Council stressed the need for social measures in the steel industry to accompany, at Community level, the restructuring undertaken in the iron and steel sector. The Council therefore instructed the Permanent Representatives Committee to expedite examination of the technical and financial aspects of these social measures so as to enable the Council to take a decision in February.

EXPORTS OF SCRAP

The Council examined the existing situation with regard to exports of scrap to non-member countries. It was agreed that these exports should be carefully monitored so as to keep abreast of trends on this market. At the same time the Council asked the Commission to carry out a study of the market to enable the Council to appraise the possible consequences.

.../...

STEEL ARRANGEMENT WITH THE UNITED STATES

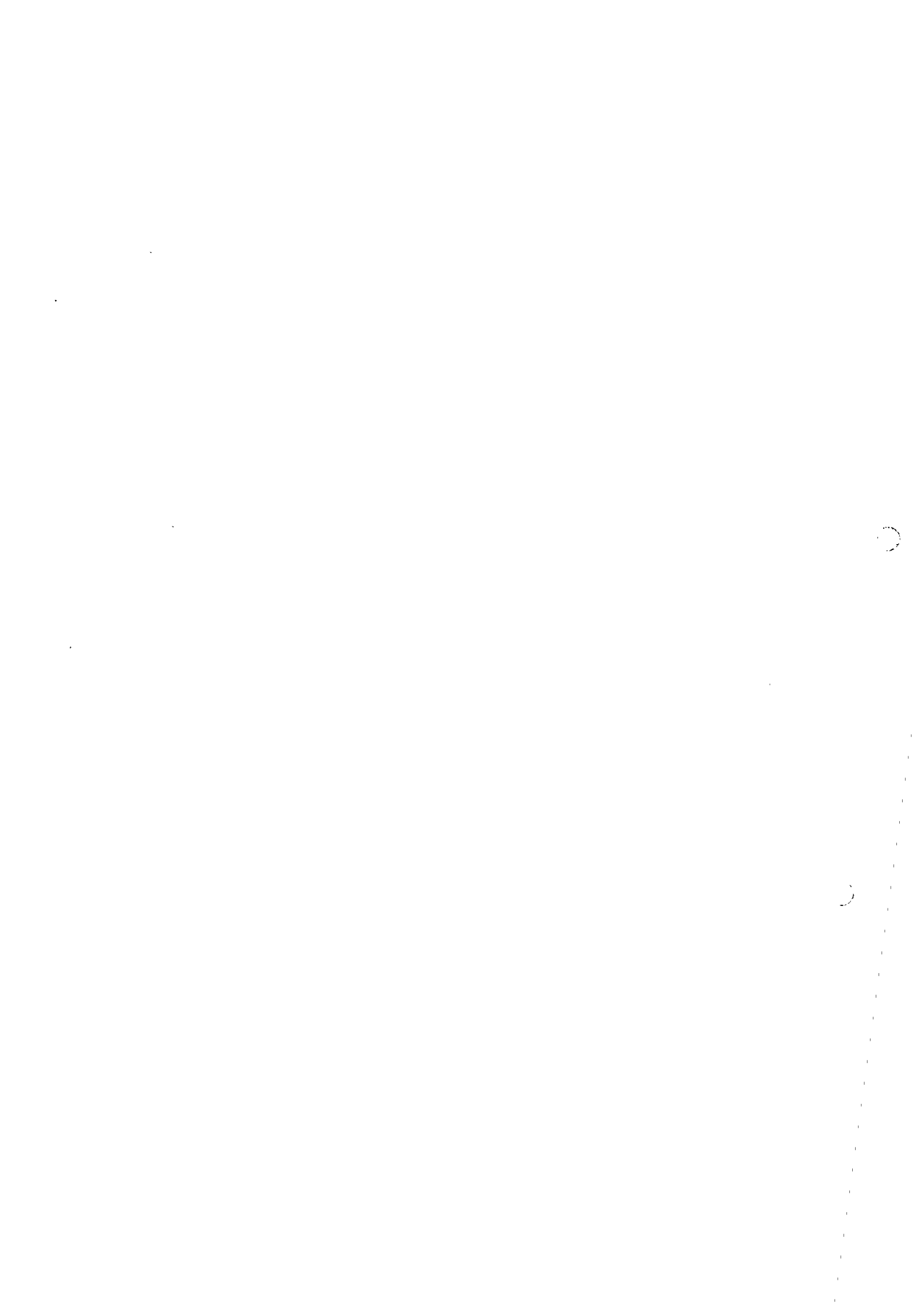
The Council was informed by Vice-President DAVIGNON that an American firm (Bethlehem Steel) had filed a complaint with the I.T.C. with a view to restricting imports of ordinary steel into the United States.

The Council shared the Commission's concern over the matter and instructed the Commission to ask the American party to open formal consultations as laid down in the EEC/United States steel arrangement and state that these consultations were necessary as a result of the complaint lodged by Bethlehem Steel, which constitutes a development which might compromise this arrangement. These consultations would be conducted by the Commission with the aim of obtaining guarantees from the American side regarding compliance with the arrangement.

OTHER DECISION

Relations with Israel

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on the application of Decision No 2/83 of the EEC-Israel Co-operation Council again amending Articles 6 and 17 of the Protocol concerning the definition of the concept of "originating products" and methods of administrative co-operation.



Bruxelles, le 25 janvier 1984

NOTE BIO (84) 41 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL ACIER du 26.1.84 (W. Helin)

Sur l'acier nous avons mis a la disposition de la presse une Memo no 5 qui fait le point sur le dossier siderurgique avant le Conseil et rappelle les mesures d'urgence decidees a la fin de l'annee 83. A l'ordre du jour du Conseil figure normalement la discussion sur

- la prorogation jusque la fin 84 du systeme des quotas de production,
- le volet social acier : sur la table du Conseil une formule de compromis pour 84 avec une enveloppe de 62,5 MECU pour cofinancer des mesures de retraite anticipee d'une part, de chomage partiel d'autre part,
- un rapport de la Commission sur la situation du marche de la ferraille.

Le Conseil commencera par un dejeuner au cours duquel les Ministres evokeront sans doute l'etat du dossier de la restructuration. Rappelons que au 31.1.84 l'ensemble des gouvernements doivent avoir soumis a la Commission un document qui identifie de facon precise les reductions nettes de capacite de production envisagees. Au-dela de cette date en outre, la Commission ne pourra plus accorder son feu vert a des demandes d'aide de la part des gouvernements si ceux-ci ne lui ont pas indique dans un autre document comment ils comptent organiser la restructuration financiere qui accompagne la restructuration industrielle.

Enfin, la Commission qui delibere a ce sujet ce mercredi apres-midi informera le Conseil de l'attitude qu'elle souhaite adopter au lendemain de l'introduction par Bethlehem Steel d'une plainte a l'egard des importations d'acier aux Etats-Unis. A ce stade, aucun commentaire officiel ni officieux n'a ete fait par la Commission et nous vous demandons de vous en tenir strictement a ces instructions.

A suivre,

Manuel SANTAREL I, Comeur / 17h30

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 17:53 26-01-84 000115723 - 000116094

REF.14920-BIO BERL 1/16

P 1 BERL 1/6
NOTE BIO

BRUXELLES, LE 26 JANVIER 1984

NOTE BIO (84) 41 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

ATTENTION SPECIALE WASHINGTON.

CONSEIL ACIER (WILLY HELIN)

LA COMMISSION EUROPEENNE A INFORME LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA PLAINTI INTRODUITE PAR L'ENTREPRISE BETHLEHEM STEEL CORPORATION A L'ENCONTRE D'IMPORTATIONS AUX ETATS-UNIS DE CERTAINS PRODUITS SIDERURGIQUES. CETTE PLAINTI ERTIENT A UN MOMENT OU L'ADMINISTRATION AMERICAINI A DECIDE DE REJETER COMME NON-FONDEE UNE PLAINTI ANTERIEURE, INTRODUITE PAR L'ENTREPRISE GILMORE, ECARTANT AINSI LES RISQUES QUE CETTE PROCEDURE FAISAIT PESER SUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ARRANGEMENT CONCLU EN OCTOBRE 1982 SUR LES EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES DE LA COMMUNAUTE VERS LS ETATS-UNIS.

LA PLAINTI DE BETHLEHEM STEEL, UNE SOCIZTE QUI EST PARTIE DE L'ARRANGEMENT D'OCTOBRE 1982 ROUVRE UN DOSSIER QUE CET ARRANGEMENT AVAIT CLOS. CETTE PLAINTI MENACE LES IMPORTATIONS AUX ETATS-UNIS DE PRODUITS SIDERURGIQUES DE LA CE ET SI L'INSECURITE AINSI CREEE ETAIT MAINTENUE, LES CONDITIONS OBJECTIVES SERAIENT REUNIES POUR ABROGER L'ARRANGEMENT CONCLU ENTRE LES ETATS-UNIS ET LA COMMUNAUTE. EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DES MINISTRES A CHARGE LA COMMISSION DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT AMERICAIN L'OUVERTURE DES CONSULTATIONS FORMELLES PREVUES PAR L'ARRANGEMENT.

CETTE DEMANDE A ETE INTRODUITE CE JEUDI 26 JANVIER AUPRES DES AUTORITES AMERICAINES.

A SUIVRE

AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR 17.30///+

EURCOM WSH

21877 COMEU B
REPLY VIA MCI/WUI - 101

H.D.	
D.H.D.	
INFO.	fo
TRADE	
AGRI.	
LEGAL	ALL
FIN & DEV.	
SCI & ENE.	
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

Bruxelles, le 27 janvier 1984
Note BIO(84)41(suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL ACIER (P. van Enk)

Vu l'évolution du marché, le Commissaire Andriessen a insisté, au cours d'un exposé sur la restructuration du secteur sidérurgique, sur le caractère minimum des réductions de capacités imposées par la Commission en juin 1983 (voir BIO(83)300). Au fur et à mesure que la situation du marché se détériore, la Commission, en jugeant les projets d'aides d'Etat, renforcera en outre le critère lié à l'objectif de la viabilité que les entreprises devront atteindre à l'horizon de fin 1985. Bien que la Commission n'envisage pas une révision de ses décisions de juin 1983, la notion du retour à la viabilité pourrait entraîner à la lumière de la situation du marché, des réductions supplémentaires des capacités.

M. Andriessen a rappelé que le délai pour la soumission à la Commission des plans de restructuration, expire le 31 janvier. Le Commissaire s'attend à ce que la plupart des gouvernements respectent ce délai. Les autorités françaises et britanniques ne seront toutefois vraisemblablement pas en mesure de faire parvenir à la Commission leurs plans dans le délai imparti.

M. Andriessen a rappelé que dans le cas où les plans seraient soumis après le 31 janvier, il ne serait plus possible d'octroyer des tranches d'aide destinées à couvrir une période de transition ou de préparation d'un plan de restructuration. Après fin janvier, des aides partielles ne seront autorisées qu'en échange des réductions de capacités prévues dans le cadre des décisions de la Commission.

Celle-ci examinera les plans présentes dans les toutes premières semaines à venir et portera son jugement dans les plus brefs délais.

Amitiés,
M. Santarelli COMEUR *A*

Bruxelles, le 27 janvier 1984

NOTE BIO (84) 41 (SUITE 3 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL ACIER DU 26 JANVIER 1984 (Willy HELIN)

ACIER : PREPARATION DU SYSTEME DES QUOTAS DE PRODUCTION

Les Dix ont marque leur accord jeudi soir sur une prorogation
JUSQU'A LA FIN DE 1985 du regime des quotas de production, comme le
demande la Commission. En outre, le Vice-President DAVIGNON a obtenu que
la decision finale intervienne sur le CO-FINANCEMENT EN 1984
D'OPERATIONS A CARACTERE SOCIAL (pre-retraite et chomage partiel)
en fevrier.

Rappelons que le budget de 1984 prevoit 62,5 Mio Ecus a ce sujet.

ATTENTION SPECIALE ROME ET MILAN

La ligne a suivre a l'egard de la presse italienne :

1. la delegation italienne a annonce clairement ses intentions
en matiere de restructuration;
2. le gouvernement italien ira en Cour de Justice sur un contentieux
de 600.000 t qu'il estime devoir obtenir au titre des quotas de
production;
3. les flexibilites qui ont joue par le passe et continueront de
jouer feront que l'on peut estimer a plus ou moins 400.000 t
les possibilites supplementaires de quotas au benefice de
certaines entreprises italiennes.

FIN

Amities,
MANUEL SANTARELLI COMEUR 11.30,

